



Destinataire : Aux employés de la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Expéditeur : Mario Cyr, directeur général
Date : 28 avril 2020
Objet : **Réouverture progressive des écoles**

Il est très important de prendre connaissance de la lettre du ministre de l'Éducation ainsi que des deux autres documents d'information.

À ce jour, nous ne disposons pas de toutes les informations. Voici toutefois un résumé des informations qu'il nous est possible de partager.

Ce qu'il faut retenir pour les employés des écoles préscolaires et primaires :

- Vous serez de retour au travail à partir du 4 mai.
- Les élèves seront de retour à l'école à partir du 11 mai.
- Vos supérieurs immédiats communiqueront avec vous afin d'établir les modalités de retour au travail.
- La récupération du matériel sera possible et les modalités seront définies par les directions d'école.

Ce qu'il faut retenir pour les employés des écoles secondaires :

- Les écoles secondaires demeureront fermées jusqu'en septembre 2020.
- Les élèves pourront tout de même consolider leurs acquis et poursuivre leurs apprentissages à distance grâce à un encadrement pédagogique bonifié par l'équipe-école.
- Un plan de travail et des activités seront acheminés dès le 11 mai prochain et le personnel scolaire sera disponible pour accompagner les élèves jusqu'à la fin de l'année.
- Les modalités de travail pour chacun des employés seront établies par la direction d'établissement en fonction des besoins.
- La récupération du matériel sera possible et les modalités seront définies par les directions d'école.

Ce qu'il faut retenir pour les employés du centre d'éducation des adultes :

- Le calendrier normal de l'éducation des adultes se termine le 4 mai.
- Les élèves qui auront à effectuer des évaluations pourront le faire selon certaines règles et sur demande.
- Les modalités de travail pour chacun des employés seront établies par la direction d'établissement en fonction des besoins.

Si votre état de santé vous rend vulnérable, nous vous demandons d'en informer votre supérieur immédiat le plus rapidement possible en mentionnant le motif.

Nous vous assurons que nous ferons tout notre possible pour mettre en place les mesures émises par le gouvernement afin d'assurer votre sécurité.